

## COMMENT EST CALCULEE VOTRE RETRAITE PROGRESSIVE A TAUX REDUIT

Pour rappel, la date de votre demande est le

Le point de départ de votre retraite est fixé au plus tôt, le 1er jour du mois qui suit votre demande.

A cette date, vous ne remplissez pas les conditions du taux plein, votre fraction de pension de retraite sera minorée.

Le taux retenu dépend :

- du nombre de trimestres tous régimes de base confondus

ou

- de l'âge\* auquel vous bénéficiez de votre retraite progressive du régime général ou agricole

de la Sécurité sociale (\*avant l'âge légal, seul le critère d'âge détermine le taux de retraite)

Age	Trimestres d'assurance	Taux de retraite
61 ans		71,00 %
61 ans et 3 mois		72,75 %
61 ans et 6 mois		74,50 %
61 ans et 9 mois		76,25 %
62 ans		78,00 %
62 ans et 3 mois		79,25 %
62 ans et 6 mois		80,50 %
62 ans et 9 mois		81,75 %
63 ans	155	83,00 %
63 ans et 3 mois	156	84,25 %
63 ans et 6 mois	157	85,50 %
63 ans et 9 mois	158	86,75 %
64 ans	159	88,00 %
64 ans et 3 mois	160	89,00 %
64 ans et 6 mois	161	90,00 %
64 ans et 9 mois	162	91,00 %
65 ans	163	92,00 %
65 ans et 3 mois	164	93,00 %
65 ans et 6 mois	165	94,00 %
65 ans et 9 mois	166	95,00 %
66 ans	167	96,00 %
66 ans et 3 mois	168	97,00 %
66 ans et 6 mois	169	98,00 %
66 ans et 9 mois	170	99,00 %

**Le taux retenu par l'Ircantec est toujours le plus favorable pour vous**

## DECLARATION A REMPLIR

Je soussigné Monsieur

demande que ma retraite progressive soit calculée à taux réduit.

Lorsque cessera ma retraite progressive, je vous adresserai ma notification de retraite définitive du régime général ou agricole de la Sécurité sociale, afin de procéder à la révision de mes droits.

A ...., le ..

Signature